



VILLE D'UGINE (SAVOIE) DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET et M. Gérard ROHL.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.

Délibération n°15 – DE.2025-074

Tarifs Espace Jeunesse 2025/2026 à compter du 1^{er} septembre 2025

Rapporteur : M. Mustapha HADDOU

La grille de Quotient Familial est la suivante :

QF1 :	Moins de 479,99
QF2 :	De 480 à 589,99
QF3 :	De 590 à 701,99
QF4 :	De 702 à 1199,99
QF5 :	+ de 1200

1- Adhésion à l'Espace Jeunesse

L'adhésion est obligatoire pour accéder aux activités et au local de l'Espace Jeunesse, elle est facultative pour l'accès aux événements festifs et projets spécifiques.

Pour les ugiinois, elle est active par l'achat de la Carte Loisirs Multipass au tarif unique de 4€. Pour les extérieurs, l'adhésion est au tarif unique de 4€.

2- Tarification des séjours et camps

Il s'agit d'appliquer pour la participation « famille » un % sur le coût total estimé du séjour ou camps.

Ainsi chaque séjour aura un tarif adapté en fonction de ses activités, du lieu et de sa durée.

Tarifs séjours et camps	Tarif Ugine					Tarif Extérieur				
	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Participation famille	50%	55%	60%	70%	80%	70%	75%	80%	90%	100%

3- Tarification des activités

3.1 Les différentes catégories expliquées

Activité gratuite :

- Activité ne nécessitant pas de matériel spécifique (jeux sur place, sortie vélo, soirée d'animation)
- Activité extérieure dans un rayon de 20 km sans coût annexe (tels que : prestations, parking, péage)
- Baignade gratuite, randonnée sans Accompagnateur Moyenne Montagne

Catégorie 0 :

- Tarif unique pour activité gratuite avec un transport

Catégorie 1 à 7 :

- Activité nécessitant de l'achat de matériel
- Activité avec prestataire (entrée et/ou transport extérieur)
- + coût transport interne de 3€ le cas échéant

3.2 L'application d'une participation selon QF

>> Il s'agit d'appliquer un pourcentage de participation des familles sur le coût moyen de l'activité par personne : voir ci-dessous.

Calcul du coût moyen de chaque catégorie d'activités (hors catégorie 0) :

Catégorie	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7
Coût de l'activité par personne	2,01€ à 6€	6,01€ à 12€	12,01€ à 20€	20,01€ à 30€	30,01€ à 40€	40,01€ à 50€	> 50,01€
Coût moyen par catégorie	4€	9€	16€	25€	30€	45€	60€

Soit, des tarifs appliqués selon catégorie et QF suivants :

Uginois	%	Cat 0	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	Atelier cuisine goûter	Atelier cuisine repas
QF1	50%	3€	2 €	5 €	8 €	13 €	15 €	23 €	30 €	3 €	5€
QF2	60%		2 €	5 €	10 €	15 €	18 €	27 €	36 €		
QF3	70%		3 €	6 €	11 €	18 €	21 €	32 €	42 €		
QF4	80%		3 €	7 €	13 €	20 €	24 €	36 €	48 €		
QF5	90%		4 €	8 €	14 €	23 €	27 €	41 €	54 €		

Extérieurs	%	Cat 0	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	Atelier cuisine goûter	Atelier cuisine repas
QF1	70%	3€	3 €	6 €	11 €	18 €	21 €	32 €	42 €	3 €	5€
QF2	80%		3 €	7 €	13 €	20 €	24 €	36 €	48 €		
QF3	90%		4 €	8 €	14 €	23 €	27 €	41 €	54 €		
QF4	95%		4 €	9 €	15 €	24 €	29 €	43 €	57 €		
QF5	100%		4 €	9 €	16 €	25 €	30 €	45 €	60 €		

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les tarifs de l'Espace Jeunesse à compter du 1er septembre 2025, comme présentés ci-dessus.

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

